

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2015

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 9 février 2015, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin

Pierre Bertrand
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15-02-21

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015**

15-02-22

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2015.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

15-02-23

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de janvier 2015, pour la somme de 3 410.60\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

15-02-24

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 92,087.85\$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3797 à 3818 :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3793	PG SOLUTIONS INC	6 582,31	ENTRETIEN ET SOUTIEN DES LOGICIELS
3794	ANDRÉ CHAREST, CPA	919,80	AUDIT TECQ - BARKMERE-MONTCALM
3795	GROUPE ULTIMA INC.	18 085,00	ASSURANCES GÉNÉRALES
3796	HYDRO-QUÉBEC	326,49	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	SALAIRES VERSÉS	11 155,84	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL DES DÉBOURSÉS PAYÉS EN JANVIER 2015	37 069,44	

3797	BELL MOBILITÉ	38,13	FRAIS TELEAVERTISSEURS
3798	BELL CANADA	129,23	SERVICE TELECOPIEUR
3799	HYDRO-QUÉBEC	469,66	ÉCLAIRAGE DES RUES
3800	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	61,35	ESSENCE
3801	VILLE DE BARKMERE	238,67	FRAIS POUR ALEXANDRE CLERMONT (2012)
3802	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	3 888,00	1ER VERSEMENT PREMIERS RÉPONDANTS
3803	CRSBP DES LAURENTIDES	3 468,39	SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE 1ER VERS.
3804	FORMICIEL INC	236,85	FORMULAIRES DE TAXES ET ENVELOPPES
3805	CONCEPTION PAQUETTE 9091-5208 QUEBEC INC	87,38	RÉPARATION D'UN SIEGE CAMION INCENDIE
3806	THIBAULT ET ASSOCIÉS	102,13	RÉPARATION APPAREIL RESPIRATOIRE
3807	DOMINIQUE CADIEUX	211,99	DÉPENSES PROGRAMME PAGSIS
3808	PRÉVOST FORTIN D'AOUST	1 299,80	HONORAIRES
3809	CDR OUTAOUAIS-LAURENTIDES	992,34	ADHÉSION & SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT (PAGSIS)
3810	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	74,46	FRAIS DICOM
3811	LES ENTREPRISES MALETTE ENR.	323,72	FOURNITURES POUR ENTRETIEN MÉNAGER
3812	MRC DES LAURENTIDES	669,84	CONSTATS: 60\$ ET TÉLÉPHONIE: 609.84 \$
3813	PYROMONT EQUIPEMENT INCENDIE	2 660,52	INSPECTION APPAREILS RESPIRATOIRES
3814	ÉNERGIE SONIC RN S.E.C	773,15	HUILE A CHAUFFAGE CASERNE: 579.86 \$
			GARAGE MUNICIPAL: 193.29 \$
3815	STÉPHANE SIGOUIN	10 000,00	PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC
3816	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	16 106,08	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 4e VERS
3817	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	316,18	CONTRAT ENTRETIEN BÂTIMENTS, 4e VERS
3818	EXCAVATION DMO INC.	5 078,06	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 4e VERS
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 657,14	REMISES CONTRIBUTION GOUV. JANVIER
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 270,02	REMISES CONTRIBUTION GOUV. JANVIER
	RREMQ	865,32	REMISES RÉGIME DE RETRAITE JANVIER
	TOTAL À PAYER	55 018,41	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3. ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2015

15-02-25

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de janvier 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

6. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne qu'un incident est survenu le 16 janvier dernier, impliquant un camion semi-remorque paralysant pour près de cinq heures le chemin Larose. La compagnie de transport semble avoir abusé du temps alloué pour dégager leur véhicule. Afin d'éviter une telle situation dans le futur, il aimerait que les pouvoirs des autorités habiles puissent être impliqués plus promptement.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe qu'un cours de premiers soins est prévu en mars prochain pour les membres de l'OVU (Organisation du voisinage en urgence). Il fait mention également qu'il est toujours à la recherche de 2 autres membres, soit pour le secteur du lac des Pins et pour le secteur du Mont-Blanc.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, signale que l'étude de marché pour le projet de COOP indique que les dépenses effectuées par les villégiateurs et résidents s'élèveraient à 583 000\$ annuellement pour un projet de dépanneur. De plus, des dépenses supplémentaires de 437 000\$ d'ajouteraient pour l'addition d'un restaurant. Conséquemment, une étude de faisabilité est sur le point d'être produite afin de pouvoir constater la rentabilité du projet. Cette étude sera un bon indicateur pour les revenus, pour le démarrage (nouvelle construction versus location), pour les opérations (employés, inventaires). En conclusion, elle nous permettra de s'orienter dans nos décisions futures.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe qu'elle a assisté la direction générale dans la cueillette d'informations.

Steven Larose, maire, annonce l'ajout d'une aide financière supplémentaire de 10 000\$, provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local 2014.

7. URBANISME ET RÉGLEMENTATION

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 312-2015 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2013 CONCERNANT L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement. Une copie du projet de règlement a été remise aux conseillers absents, dans les délais impartis.

15-02-26

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 312-2015 ayant pour objet l'abrogation du règlement 295-2013 concernant l'instauration du programme *Rénovation Québec*.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 313-2015 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement. Une copie du projet de règlement a été remise aux conseillers absents, dans les délais impartis.

15-02-27

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 313-2015 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2015.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

15-02-28

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Montcalm désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Montcalm prévoit la formation de dix pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.2 **EMBAUCHE DE JEAN-PHILIPPE RICHARD À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

15-02-29

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'embaucher Jean-Philippe Richard à titre de pompier à temps partiel, celui-ci étant attiré à la brigade d'Huberdeau.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. **TRAVAUX PUBLICS**

9.1 **AFFECTATION DES RESSOURCES HUMAINES - RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

15-02-30

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de promouvoir Madame Annie Larocque à titre de responsable des travaux publics, ce poste s'ajoutant à celui d'inspecteur en bâtiment et environnement et ce, à compter du 16 février 2015 avec l'addition de 10% à son taux horaire actuel.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

9.2 **CONSENTEMENT DE TRAVAUX SUR LES EMPRISES MUNICIPALES**

15-02-31

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution numéro 03-06-169 relativement à la nomination de l'inspecteur municipal comme personne responsable pour l'approbation des travaux de Bell Canada;

CONSIDÉRANT que des demandes de consentement de travaux provenant de compagnies en télécommunication ou d'Hydro-Québec sur les emprises municipales sont acheminées à la municipalité;

CONSIDÉRANT que certains travaux sont jugés bénéfiques pour les citoyens, sans incidence nuisible pour la municipalité, tels que l'amélioration des réseaux existants ou de nouvelles technologies implantées de façon aérienne ou enfouie sur les infrastructures existantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- que l'officier municipal sera désigné par le directeur général afin qu'il approuve les travaux selon les règlements en vigueur, jugés bénéfiques pour les citoyens et sans incidence nuisible pour la municipalité;

- que la présente résolution rescinde toutes les résolutions et partie de résolutions relatives, déléguant ce type de travaux, notamment la résolution 03-06-169 laquelle ne visait que Bell Canada.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

9.3 **GARDE DE CHIENS ERRANTS - MANDAT**

15-02-32

CONSIDÉRANT que la municipalité doit veiller à la capture des chiens errants sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un responsable possédant les aménagements nécessaires et conformes en vertu des lois et règlements existant à ces fins, doit être mandaté afin qu'il puisse procéder à la capture, l'hébergement, la remise aux propriétaires, l'euthanasie ou autres dispositions relatives aux chiens errants ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc Marier, opérant à Brébeuf, possède les compétences et attestations nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité:

- de mandater Monsieur Marc Marier à titre de responsable pour la capture des chiens errants et pour toutes les dispositions relatives à ces fins, sur le territoire de la municipalité selon les conditions suivantes :
 - o 100\$ par appel de service ;
 - o 15\$ par jour de pension de l'animal, le nombre de jour devant être convenu entre la municipalité et le gardien de l'animal ;
 - o 25\$ pour le transport de l'animal ;
 - o les services seront accessibles durant les heures de bureau, soit entre 8h et 16h, du lundi au vendredi inclusivement.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

10. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

15-02-33

CONSIDÉRANT que le mandat de l'agent de développement socio-économique, Monsieur Dominique Cadieux, est complété relativement à la subvention octroyée dans le cadre du programme PAGSIS (Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale) gouverné par la Conférence régionale des Élus des Laurentides (CRÉ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de mandater, à titre de consultant, Monsieur Dominique Cadieux, au taux horaire de 31\$ sur présentation des heures à effectuer et leurs approbations par le directeur général ou la directrice générale adjointe.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

11. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-02-34

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152 (2) du Code municipal.